

# Les salaires dans le secteur privé en 2022 : une augmentation inférieure à l'inflation

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 138 • Janvier 2025



En 2022, dans le secteur privé, le salaire moyen en équivalent temps plein est de 2 472 euros nets par mois en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit une centaine d'euros de plus qu'en France de province. Il est le plus élevé dans l'industrie. Les salariés des zones d'emploi de Cannes, Aix-en-Provence et Marseille perçoivent les plus fortes rémunérations. Ceci s'explique, en partie, par la présence plus marquée de cadres, catégorie socioprofessionnelle la plus rémunérée.

Les femmes occupent plus fréquemment des emplois à faible rémunération et perçoivent ainsi en moyenne 14,7 % de moins que les hommes. Parmi les 10 % de postes les mieux rémunérés, seuls trois sur dix sont occupés par des femmes. Entre 2021 et 2022, les rémunérations d'ensemble versées par les entreprises ont diminué en moyenne de 1,2 % en euros constants, du fait d'une forte inflation mais elles ont augmenté de 1,1 % pour les salariés en poste dans le même établissement. En 2022, un salarié sur quatre a perçu une prime de soutien au pouvoir d'achat.

## ► Avertissement

Dans cette étude, l'approche retenue est celle du salaire versé par un employeur à un salarié dans le cadre d'un poste de travail donné. Elle se distingue de la notion de salaire perçu par un salarié, notamment parce qu'une même personne physique peut occuper dans l'année plusieurs postes distincts, simultanément ou successivement.

Les salaires sont mesurés en équivalent temps plein, ce qui permet de comparer les salaires offerts par les établissements aux salariés pour un même volume de travail. Tous les indicateurs sont pondérés par le volume de travail de chaque poste de travail salarié : les différents postes salariés d'un même individu sont chacun pris en compte dans cette étude, au prorata de leur volume de travail réalisé.

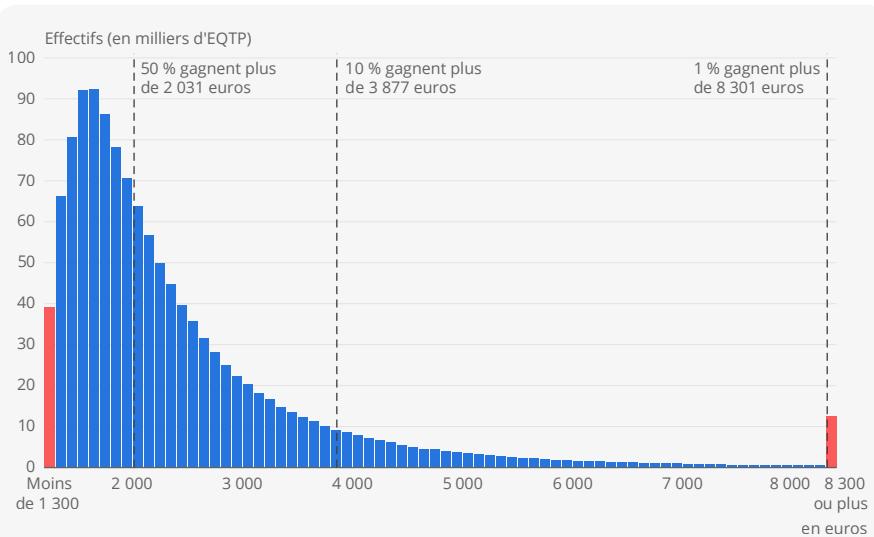
Par souci de simplification, cette étude mobilise le terme « salarié » non pas pour désigner une personne physique recevant des salaires, mais pour désigner un « poste de travail salarié » à temps plein sur une année. Le terme « salarié » fait donc référence à une mesure statistique et pas à une personne physique en particulier.

En 2022, 2,01 millions de personnes ont occupé au moins un poste salarié dans le secteur privé en Provence-Alpes-Côte d'Azur ► **sources**. Rapporté en équivalent temps plein, cela représente 1,25 million de salariés ► **méthode**.

Dans le **secteur privé**, le **salaire net moyen en équivalent temps plein** (EQTP) est de 2 472 euros par mois en 2022. Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe au 3<sup>e</sup> rang des régions de France où il est le plus élevé, après Auvergne-Rhône-Alpes (2 532 euros) et loin derrière l'Île-de-France (3 377 euros). Le salaire net moyen régional en EQTP est ainsi supérieur de 4 % à celui de France de province (2 377 euros par mois), mais inférieur à la moyenne nationale (2 648 euros en France).

La moitié des salaires versés par les entreprises du secteur privé de la région sont inférieurs à 2 031 euros nets par mois en EQTP, soit moins de 1,5 fois le **Smic** ► **figure 1**. Un salarié sur dix gagne moins de 1 426 euros nets par mois en équivalent temps plein (1<sup>er</sup> décile) tandis qu'un sur dix perçoit une rémunération supérieure à 3 877 euros (9<sup>e</sup> décile). À l'extrême haute de la distribution des salaires, un sur cent dépasse 8 301 euros nets par mois, soit 6,2 fois le Smic.

## ► 1. Distribution des salaires mensuels nets en équivalent temps plein



**Note :** Certains salaires en EQTP sont inférieurs au Smic ; ceci est en effet permis par certaines conventions collectives. Cependant, l'existence de rémunérations inférieures au Smic peut aussi provenir d'incohérences entre salaires et durées travaillées dans les déclarations administratives, qui ne peuvent pas toutes être redressées.

**Lecture :** En 2022, la moitié des salaires versés par les entreprises sont inférieurs à 2 031 euros nets en EQTP par mois.

**Champ :** Provence-Alpes-Côte d'Azur, salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

**Source :** Insee, base Tous salariés 2022.

## Des salaires moyens plus élevés dans l'industrie

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le salaire mensuel moyen en EQTP pour les cadres est 2,2 fois plus élevé que pour les employés (respectivement 4 064 euros et 1 873 euros ▶ figure 2). La rémunération moyenne pour les professions intermédiaires est de 2 583 euros et de 1 951 euros pour les ouvriers. Dans la région, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, les rémunérations moyennes sont un peu plus élevées qu'en France de province (de 1 % d'écart pour les ouvriers à 3 % pour les cadres).

Le salaire net moyen en EQTP est supérieur dans l'industrie, où il s'élève à 3 097 euros par mois. Dans le secteur marchand, le secteur non marchand et la construction, il est compris entre 2 334 et 2 472 euros. D'une part, la proportion de cadres, qui perçoivent généralement les plus forts salaires, est plus élevée dans l'industrie. D'autre part, à catégorie socioprofessionnelle donnée, les salariés de l'industrie sont mieux rémunérés que ceux des autres secteurs. Par exemple, le salaire mensuel moyen en EQTP des cadres de l'industrie s'élève à 4 798 euros contre 3 961 euros pour leurs homologues du secteur non marchand et 3 591 euros pour ceux de la construction.

Le salaire mensuel net moyen en EQTP est particulièrement élevé dans le secteur de la fabrication de matériaux de transport (4 265 euros) et dans celui de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines (3 682 euros) ▶ encadré 1. Dans le secteur non marchand, l'information et la communication (3 505 euros) ou les activités financières et d'assurance (3 254 euros) offrent également des rémunérations élevées. Ces secteurs se caractérisent aussi par une surreprésentation de cadres. À l'inverse, les salaires mensuels nets moyens sont plus faibles dans l'hébergement-restauration (1 957 euros en EQTP) qui concentre une forte part d'employés.

## Des rémunérations plus élevées dans la zone d'emploi de Cannes

Dans la région, le salaire net mensuel moyen en EQTP est le plus élevé dans les zones d'emploi de Cannes (2 745 euros), Aix-en-Provence (2 628 euros) et Marseille (2 609 euros) ▶ figure 3. Ces zones d'emploi se caractérisent en effet par une forte proportion de cadres. La technopole de

## ► 2. Salaires, leur évolution et répartition des effectifs en équivalent temps plein

Catégories	Salaire mensuel net moyen en EQTP			
	2022 (en euros)	Évolution entre 2021 et 2022 (en %)	en euros courants	Répartition des effectifs en EQTP en 2022 (en %)
Cadres, y compris chefs d'entreprise salariés	4 064	4,4	-0,8	19,7
Professions intermédiaires	2 583	4,5	-0,7	20,8
Employés	1 873	4,0	-1,2	32,4
Ouvriers	1 951	4,0	-1,1	27,2
Femmes	2 251	4,6	-0,6	43,0
Hommes	2 640	3,7	-1,5	57,0
Industrie	3 097	4,8	-0,4	11,3
Construction	2 334	3,3	-1,8	8,3
Tertiaire	2 399	4,0	-1,1	80,4
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>2 472</b>	<b>4,0</b>	<b>-1,2</b>	<b>100,0</b>
<b>France de province</b>	<b>2 377</b>	<b>4,1</b>	<b>-1,0</b>	<b>///</b>
<b>France</b>	<b>2 648</b>	<b>4,1</b>	<b>-1,0</b>	<b>///</b>

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

**Note :** En raison des arrondis, les valeurs d'une catégorie peuvent légèrement différer de la somme des valeurs des sous-catégories qui la composent.

**Lecture :** Entre 2021 et 2022, le salaire net moyen des cadres de Provence-Alpes-Côte d'Azur a diminué de 0,8 % en euros constants.

**Champ :** Provence-Alpes-Côte d'Azur, salariés du privé, y compris pour les bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

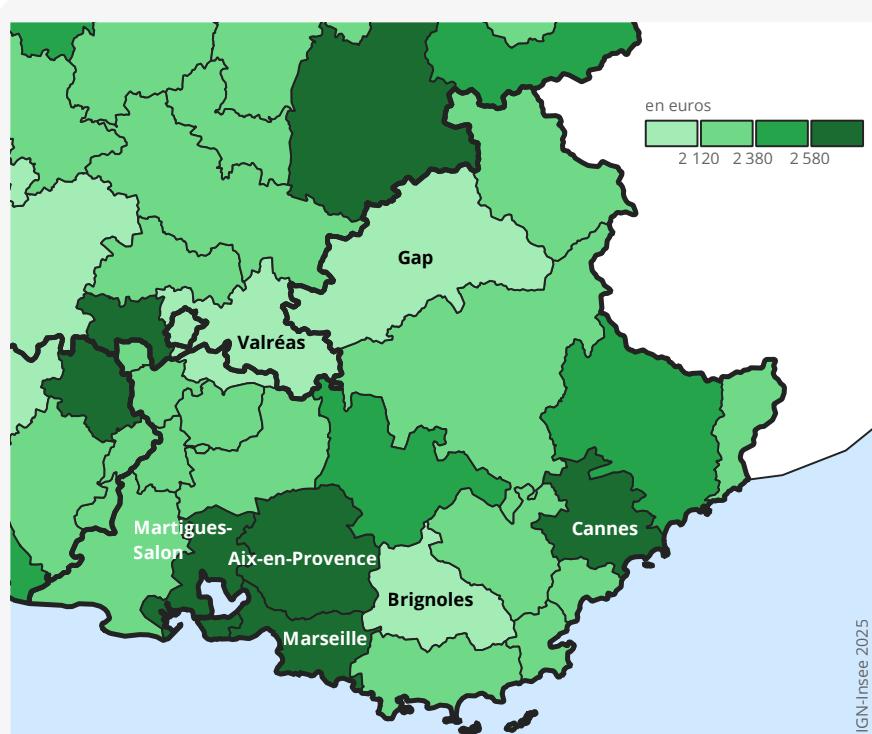
**Source :** Insee, base Tous salariés 2022.

Sophia Antipolis dans la zone d'emploi de Cannes, le pôle d'activité des Milles et la zone d'activité de Peynier-Rousset dans celle d'Aix-en-Provence sont en particulier des territoires à forte concentration d'emplois qualifiés. Marseille bénéficie de l'effet métropole, avec davantage de cadres dans les sièges sociaux ou les directions et antennes régionales des grandes

entreprises. Le salaire net moyen est également élevé dans la zone d'emploi de Martigues-Salon où se situe une partie du cluster industrialo-portuaire Marseille-Fos [Argouarc'h et al., 2023].

À l'inverse, les rémunérations les plus faibles se trouvent dans les zones d'emploi de Brignoles, Gap et Valréas (partie régionale).

## ► 3. Salaires mensuels nets moyens en équivalent temps plein par zone d'emploi



**Note :** Pour les zones d'emploi à cheval sur plusieurs régions, les données sont calculées pour chaque partie régionale.

**Champ :** Salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

**Source :** Insee, base Tous salariés 2022.

## Les rémunérations les plus faibles concernent davantage les femmes

En 2022, dans la région, le salaire moyen en EQTP dans le secteur privé est de 2 251 euros mensuels pour les femmes et de 2 640 euros pour les hommes. Cet écart de 14,7 % en défaveur des femmes est légèrement supérieur à celui observé en France ou en France de province (respectivement 14,1 % et 14,3 %).

Dans le secteur privé, 43 % des salariés en équivalent temps plein sont des femmes (contre 46 % de femmes parmi les personnes ayant occupé au moins un poste dans le privé dans la région en 2022).

Les femmes sont surreprésentées dans le bas de la distribution des salaires : 51 % des salariés les moins rémunérés (1<sup>er</sup> décile) sont des femmes contre seulement 28 % des mieux rémunérés (10<sup>e</sup> décile) et même 20 % à l'extrême haute (1 % des mieux rémunérés ► **figure 4**).

Ces différences s'expliquent principalement par le fait que les femmes et les hommes n'exercent pas les mêmes métiers et ne travaillent pas dans les mêmes entreprises ou les mêmes secteurs d'activité. Au niveau national, à poste et entreprise comparables, c'est-à-dire à profession identique exercée au sein d'un même établissement, l'écart de salaire moyen est sensiblement plus faible et atteint environ 3,4 % en 2022 [Sanchez Gonzalez, Godet, 2023].

## Entre 2021 et 2022, une baisse du salaire moyen versé par les entreprises en euros constants

Entre 2021 et 2022, les salaires moyens versés par les entreprises ont globalement augmenté de 4,0 % en euros courants, soit une évolution comparable à celle constatée en France et en France de province.

Cette hausse est directement liée à la forte inflation connue en 2022. La hausse des prix à la consommation (+5,2 %) a en effet entraîné trois revalorisations automatiques du Smic dans l'année (+0,9 % en janvier, +2,6 % en mai, +2,0 % en août, soit +5,6 % sur l'année) et favorisé des renégociations d'accords salariaux au sein des branches et des entreprises. Le versement de primes pour soutenir le pouvoir d'achat (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat puis prime de partage de la valeur) a également contribué à la progression d'ensemble ► **encadré 2**.

### ► Encadré 1 – Parmi les salaires les plus élevés, trois sur dix ne concernent pas des cadres

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, parmi les 10 % de salariés les mieux rémunérés (dernier décile), environ trois sur dix ne sont pas cadres.

Sur 100 salariés non cadres du dernier décile, 64 occupent une profession intermédiaire, 30 sont ouvriers (dont une grande partie ouvriers qualifiés) et 6 sont employés. Les salariés de l'industrie sont nettement surreprésentés, notamment ceux exerçant dans la fabrication de matériels de transport, les industries extractives ou encore dans la cokéfaction et raffinage. Ces non-cadres de l'industrie exercent fréquemment des métiers de technicien d'installation et de maintenance des équipements industriels, de contrôle qualité (en électricité, électromécanique et électronique...) ou dans le domaine de la recherche et du développement.

Les non-cadres du tertiaire sont légèrement sous-représentés dans le dernier décile des rémunérations mais certaines activités sont fréquentes parmi les hauts salaires comme, par exemple, celles de l'information et de la communication et des activités financières et d'assurance.

En revanche, conséquence de cette forte inflation, les rémunérations d'ensemble versées par les entreprises ont diminué de 1,2 % en euros constants c'est-à-dire une fois neutralisée l'inflation (-1,0 % en France comme en France de Province). Toutes les catégories socioprofessionnelles et tous les secteurs d'activité sont concernés.

Cette baisse masque des réalités diverses. Les « personnes en place », c'est-à-dire salariées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 dans le même établissement et avec la même quotité de travail sur les deux années, ont connu entre 2021 et 2022 une hausse de leur salaire net moyen en EQTP de 1,1 % en euros constants. Cette hausse

### ► Encadré 2 : En 2022, près d'une personne salariée sur quatre a touché une prime de soutien au pouvoir d'achat

Le dispositif de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa), initialement mis en œuvre début 2019, a été reconduit une dernière fois entre juin 2021 et mars 2022. Durant cette période, les employeurs pouvaient verser jusqu'à 1 000 euros (et même jusqu'à 2 000 euros au sein des entreprises ayant un accord d'intérêt) de primes désocialisées et défiscalisées par personne salariée ayant une rémunération annuelle inférieure à trois fois le Smic. Depuis juillet 2022, la prime de partage de la valeur (PPV) succède à la Pepa. Elle en reprend les principes, les plafonds de versement étant relevés à 3 000 euros par année civile et par salarié dans le cas général, 6 000 euros en cas d'accord d'intérêt.

Entre 2021 et 2022, la part des personnes salariées ayant perçu une Pepa ou une PPV a nettement augmenté, passant de 13,2 % à 23,0 % ► **figure**). Les cadres et les professions intermédiaires ont été les plus concernés à la fois par l'extension de la prime à davantage de salariés et par la hausse de son montant. Cela peut s'expliquer par le fait que la PPV a été étendue à tous les salariés, y compris ceux rémunérés à plus de trois Smic (pour ces derniers, toutefois, la prime n'est pas défiscalisée).

### ► Part de personnes salariées ayant perçu les primes Pepa et/ou PPV et montant moyen par bénéficiaire, selon leurs catégories

Catégories	2021		2022	
	Part (en %)	Montant annuel moyen (en euros courants)	Part (en %)	Montant annuel moyen (en euros courants)
Femmes	14,4	578	23,3	811
Hommes	12,1	607	22,8	874
Cadres	8,7	739	22,3	1 163
Professions intermédiaires	17,6	638	31,1	958
Employés	12,7	559	21,2	688
Ouvriers	13,4	542	20,5	741
<b>Ensemble</b>	<b>13,2</b>	<b>592</b>	<b>23,0</b>	<b>845</b>

Note : La catégorie socioprofessionnelle est relative au poste principal du salariée.

Lecture : En 2022, 23,3 % des femmes salariées dans le secteur privé ont perçu une prime Pepa et/ou PPV, pour un montant moyen par bénéficiaire de 811 euros.

Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2022.

Le montant annuel moyen de prime par bénéficiaire s'élève, en 2022, à 845 euros soit une augmentation de 43 % par rapport à l'année 2021. Les montants versés sont notamment élevés dans le secteur de la cokéfaction et du raffinage (4 705 euros), les activités financières et d'assurance (1 457 euros) et dans le secteur de la fabrication de matériels de transport (1 214 euros).

Même si le recours à ces primes ne peut pas, en théorie, se substituer à des revalorisations ou à d'autres primes prévues par un accord salarial ou par le contrat de travail, des employeurs auraient, en leur absence, sans doute versé une partie au moins du montant de la prime à leurs salariés sous une forme différente [Fosse et al., 2023].

reflète les gains liés à l'ancienneté et aux progressions de carrière.

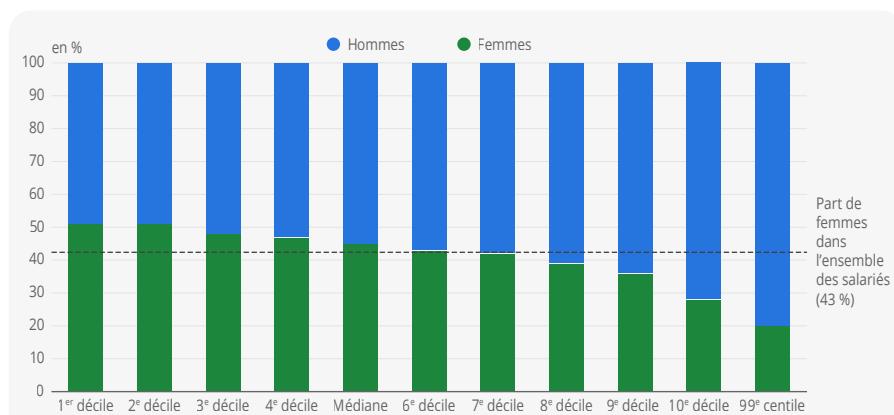
En revanche, les personnes qui ont changé de poste entre 2021 et 2022 ont connu une baisse de 0,8 % en moyenne en euros constants. L'évolution des rémunérations entre ces deux années est également gênée par des niveaux de salaire plus bas pour les entrants sur le marché du travail en 2022 que pour les sortants. En particulier, les jeunes générations de salariés qui entrent sur le marché du travail ont des salaires plus faibles en moyenne que celles qui partent à la retraite (effet « de noria »).

Philippe Assael, Olivier Sanzeri (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](#)

#### ► 4. Part de chaque sexe dans les déciles de la distribution des salaires en EQTP



**Lecture :** Le deuxième décile concerne les salariés dont la rémunération nette est supérieure à celle des 10 % les moins bien rémunérés et inférieure à celle des 80 % les mieux rémunérés. Dans le deuxième décile, 51 % des salariés sont des femmes.

**Champ :** Provence-Alpes-Côte d'Azur, salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

**Source :** Insee, base Tous salariés 2022.

#### ► Définitions

Le **secteur privé** s'entend au sens large, c'est-à-dire y compris entreprises publiques. Une entreprise publique est une entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises. Les entreprises publiques sont donc à bien distinguer de la fonction publique (qui regroupe les personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public).

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Calculé à partir du salaire net fiscal (qui sert d'assiette à l'impôt sur le revenu), il ne comprend pas la participation et l'intéressement placés sur un plan d'épargne entreprise, car ceux-ci ne sont principalement pas imposables, mais comprend les cotisations patronales pour les complémentaires santé obligatoires.

Le salaire en **équivalent temps plein** (EQTP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\ 000 / (0,5 \times 0,8) = 25\ 000$  euros par an.

Le **Smic**, salaire minimum interprofessionnel de croissance, est, en France, le salaire minimum horaire en dessous duquel aucun salarié de plus de 18 ans ne peut être payé. Pour un temps plein, il s'élève à 1 269 euros en janvier 2022 et à 1 369 euros en décembre 2022.

Les prix en **euros courants** sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. Les prix en **euros constants** sont les prix en valeur réelle, c'est-à-dire corrigés de la variation des prix par rapport à une donnée de référence. Les évolutions en euros constants sont calculées en référence aux évolutions de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages.

La rémunération moyenne des **personnes en place** (RMPP) est le salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) des seules personnes présentes deux années complètes chez le même employeur et avec la même quotité de travail les deux années. Calculé sur une sous-population stable par construction, l'évolution de la RMPP mesure les effets liés à l'ancienneté et aux progressions de carrière de cette sous-population et ne reflète pas les évolutions salariales liées aux mouvements de main-d'œuvre (entrées, sorties).

#### ► Pour en savoir plus

- **Sanchez Gonzalez J.**, « Les salaires dans le secteur privé en 2022 – Une nette baisse du pouvoir d'achat, hormis au niveau du Smic », Insee Première n° 1971, novembre 2023.
- **Argouarc'h J., Châtel F., Ferret A.**, « Cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos : 42 600 emplois salariés », Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 115, mai 2023.
- **Fosse M.-A., Guggemos F., Thélot H.**, « La croissance résiste, l'inflation aussi - Éclairage - Prime de partage de la valeur : des versements massifs fin 2022, avec de potentiels effets d'aubaine » in Note de conjoncture, mars 2023.

#### ► Sources

La **base Tous salariés** est une base statistique sur l'ensemble des salariés, produite à partir des déclarations administratives de leurs employeurs. Sur le champ privé, les salaires annuels et les effectifs sont principalement issus des déclarations sociales nominatives (DSN) que les entreprises adressent à l'administration et que l'Insee traite ensuite.

Les salariés du secteur agricole, les agents du secteur public, les salariés des particuliers employeurs, ainsi que les apprentis et les stagiaires sont exclus de cette étude. Les bénéficiaires de contrats aidés et de professionnalisation sont en revanche inclus.

Une observation de salaire correspond à un poste salarié, soit un individu dans un établissement une année donnée (un individu présent dans deux établissements est donc comptabilisé dans deux postes distincts). Toutefois, dans l'encadré portant sur les primes de soutien au pouvoir d'achat, l'unité statistique est le salarié.

Dans cette publication, tous les postes salariés du secteur privé en France, y compris ceux des départements d'Outre-mer, sont pris en compte.

#### ► Méthode

Pour déterminer le nombre de salariés, on comptabilise le temps de travail de chaque personne ayant occupé au moins un poste salarié. Par exemple, une personne salariée ayant occupé deux postes de travail pendant l'année, le premier à temps plein pendant trois mois et le second à mi-temps pendant six mois correspondra à 0,5 salariés ( $1 \times 3/12 + 0,5 \times 6/12$ ).

Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont donc pris en compte au prorata de leur volume de travail effectivement rémunéré.

